

leur fait couper l'Arve dans la partie moyenne de son cours, de manière à étendre ce peuple jusqu'au Mont-Blanc. Il y a là, selon nous, double erreur. La première, c'est de n'avoir pas attribué aux Allobroges le bassin de la Drance en entier et le cours supérieur de l'Arve ; la seconde, de n'avoir pas placé les Nantuates dans le Valais actuel. En effet, les Nantuates faisant partie du groupe *Véragro-Sédunien*, on ne pouvait placer ce peuple qu'entre les montagnes bernoises et les montagnes valaisannes. Ces dernières séparant le Valais du Chablais par des sommets de 3,185 et 2,434 mètres de hauteur, il est peu probable que les Nantuates aient occupé les deux versants surmontés de semblables pics. Aussi l'abbaye de l'Abondance et les localités du versant ouest ont toujours dépendu du diocèse de Genève, tandis que le versant opposé a toujours appartenu au siège épiscopal d'Octodure. Une autre preuve que les Nantuates n'occupaient pas le territoire baigné par l'Arve et la Drance, c'est qu'une inscription qui délimite les Viennenses des Ceutrons donne à ces premiers le cours supérieur de l'Arve (1), et aux Ceutrons quelques vallées près du Mont-Blanc (2) pour les faire communiquer avec les Octodures ou Véragres (3), selon le texte de Pline. Donc les Nantuates doivent être entièrement enlevés de la position qu'ils occupent dans l'*Atlas*, pour être placés sur les rives du Rhône à Saint-Maurice.

(1) Inscription dite de la *Forclaz*, commune de Saint-Gervais. Voir la *Revue savoisiennne*, 15 octobre 1864.

(2) M. Ducis dit que ce sont les vallées de Mont-Joie jusqu'à Saint-Gervais et celle de Chamonix jusqu'à Servoz (*Congrès de Chambéry*, 1863, p. 543).

(3) Octodurenses, finitimi Ceutrones (Plin. edit. Lemaire, lib. III, p. 191).